Gouvy

VIE COMMUNALE

N° 52
SEPTEMBRE 2021

PHOTO : Donald Bentvelsen - Route de Limerlé vers Steinbach

COLLECTE PMC À PARTIR DU MARDI 5 OCTOBRE 2021 !

A lire en page 9

AU CENTRE, VOTRE LIVRET N°2 « PRÉVENTION/SÉCURITÉ »

A lire en page 17

VOS SORTIES CULTURELLES !

A lire en pages 14

www.gouvy.be

SOMMAIRE

- Conseil communal 4
- Population - État civil 5
- L'administration communale vous informe 9
- La Police vous informe 11
- Le CPAS vous informe 12
- Enfance - Jeunesse - Enseignement 13
- Cutlure - EPN - Bibliothèque - Evénément 14
- DOSSIER PRÉVENTION INCENDIE DOMESTIQUE 17
- Tourisme 21
- Nature - Environnement 22
- Associations 27
- Santé 28
- Sport 29
- Social 30
- Economie-Commerces et services 34
- Agenda 35
- Un service à la loupe 36

A l'attention des groupements et associations :
La prochaine édition de « La Vie Communale » sortira **FIN DÉCEMBRE 2021**. Pour toute insertion dans cette revue, veuillez contacter Valérie Grolet au 080/29.20.21 - valerie.grolet@gouvy.be.

Editeur responsable :
Véronique Léonard, Bourgmestre
Bovigny, 59 – 6671 GOUVY

Coordination communale :
Valérie GROLET
valerie.grolet@gouvy.be
080/29.20.21

Les membres du Collège Communal sont à votre disposition sur rendez-vous. Si vous souhaitez rencontrer la Bourgmestre ou un(e) Échevin(e), n'hésitez pas à prendre rendez-vous : les numéros de téléphone et les adresses mail se trouvent sur www.gouvy.be. **Vous pouvez aussi obtenir leurs coordonnées à l'administration communale : 080/29.29.29.**

EDITORIAL

Le soleil ? Mais où se cache-t-il donc ? Il nous a rendu un peu visite durant le mois de septembre mais il a été bien absent auparavent. Drôle d'été. Mais nous vivons en Belgique ! Nous savons donc que nous devons profiter intensément de journées lumineuses qui s'offrent à nous parce que nous ne savons pas de quoi sera fait demain. Ne laissons pas le temps influencer trop notre moral. Nous ne pouvons agir sur la météo. Mais nous pouvons agir sur les choix que nous faisons pour agrémenter nos journées, pour les rendre vivantes, lumineuses, riches d'émotions positives et constructives.

Quelques nouvelles des activités et dossiers communaux.

- Avec la levée progressive des mesures sanitaires jusque fin septembre, nous avons pu simplifier les **conditions d'accès à l'administration communale**. Je vous invite à bien prendre connaissance de celles-ci en fin de cette page.
- Les **évènements ouverts au public** reprennent progressivement. J'en profite pour rappeler **l'obligation d'obtenir une autorisation communale**. Pour de petites organisations, le formulaire est accessible dans la rubrique « Association » sur le site communal. Pour des évènements plus conséquents, vous pouvez vous adresser à pierina.nardi@gouvy.be – 080/29.29.42.
- La première partie du dossier relative à **la création du hall sportif** a été envoyée pour le 27 septembre au pouvoir subsidiant. Nous attendons maintenant la validation du dossier pour lancer le marché de travaux.
- **L'approbation du PCDR (programme communal de développement rural)** par le gouvernement wallon devrait intervenir dans le courant du mois d'octobre. Nous pourrons alors introduire une première convention de subvention pour la création de liaisons de mobilité douce pour rejoindre l'école de Cherain.
- **Les dossiers PIC (plan d'investissement communal)** doivent être rentrés pour la fin décembre. Nous espérons pouvoir rentrer prioritairement les dossiers suivants :
  - o réfection de voiries et égouttage dans Gouvy village ;
  - o réfection des voiries de liaison entre Baclain, Cherain et Rettigny, ainsi qu'une partie de voirie à Vaux ;
  - o création d'un parking à côté de l'école Sainte-Thérèse.

Dans le cas où ces 3 dossiers ne seraient pas prêts, d'autres dossiers sont prévus afin de solliciter un maximum de subvention pour notre commune.

- **Le dossier commune Wallonie cyclable** pour lequel la commune a été retenue. Le dossier administratif est en cours de réalisation avec pour 1er projet, des aménagements pour la mobilité douce pour relier la rue de la gare et Gouvy village en passant par la rue Naneux et la cité Gros Thier.
- Le **soutien scolaire**, organisé au Château de Gouvy, entre dans sa 2ème année d'existence.
- La **halte accueil sera prochainement transformée en crèche**. Cette modification impliquera quelques changements au niveau du fonctionnement mais également du taux de subsidiation.

Les éléments qui précèdent ne sont qu'une mise en bouche par rapport à la mine d'informations intéressantes contenues dans cette vie communale. Une fois encore, je vous invite à parcourir celle-ci avec attention pour découvrir votre commune et ne rien manquer des évènements ou nouveautés qui la concernent.

Véronique Léonard
Bourgmestre

ADMINISTRATION COMMUNALE

Bovigny, 59 - 6671 GOUVY - Tél. : 080/29.29.29 - Fax : 080/29.29.39 - Mail : administration@gouvy.be

Petits rappels des consignes à respecter lors de votre venue à l'administration :
- le port du masque est obligatoire ;
- la distanciation sociale est d'application (1,5 m) ;
- du gel hydroalcoolique est disponible dans le sas d'entrée, merci d'en faire bon usage ;
- si certaines démarches sont réalisables par mail ou par téléphone, merci de privilégier ce mode de communication.

Les mesures étant susceptibles de changer à tout moment, elles sont affichées en permanence dans le sas d'entrée. Merci d'en prendre connaissance lors de votre venue.

HORAIRE D'OUVERTURE DES BUREAUX DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE GOUVY

Lundi : 8h00 - 12h30
Mardi : 8h00 - 12h30
Mercredi : 8h00 - 12h30 / Service population 13h30-18h00 / Autres services : 13h30-16h00
Jeudi : 8h00 - 12h30
Vendredi 8h00 - 12h30
Si vous ne pouvez pas vous rendre auprès de nos services durant ces plages horaires, veuillez contacter le service concerné pour convenir d'un rendez-vous (après-midi ou samedis matins)

CONSEIL COMMUNAL

Vous trouverez dans cette rubrique **les ordres du jour des conseils communaux**. Les personnes qui le souhaitent peuvent avoir **accès aux comptes-rendus** sur le site communal www.gouvy.be. A défaut d'un accès numérique, un envoi par courrier peut être envisagé sur demande, pour des points précis repris à l'ordre du jour. Le cas échéant, la demande est à adresser par téléphone ou par courrier à l'administration communale.

Nous vous informons également que les personnes qui le souhaitent peuvent recevoir par mail de préférence ou par courrier, une **invitation pour assister au conseil communal, dans le public**, accompagnée de l'ordre du jour de celui-ci. Pour ce faire, vous pouvez vous adresser à Myriam Hay (080/29.29.31 - myriam.hay@gouvy.be). Pour ce faire, vous pouvez vous adresser à l'administration communale (administration@gouvy.be - 080/292940).

ORDRE DU JOUR

23 JUIN 2021

1 Conseil Communal des Enfants. Prestation de serment des petits conseillers communaux.

2-3 F.E. de Gouvy et de Steinbach. Compte 2020. APPROBATION.

4 Salle des fêtes de Limerlé asbl. Octroi d'un subside exceptionnel équivalent à 75 % du montant des factures pour des travaux de re-construction de la salle du village. DECISION.

5 Patrimoine communal. Cession à la commune, à titre gratuit, d'une partie de terrain cadastré 1ère Division, Limerlé, Section B, 1335P. APPROBATION.

6 Patrimoine communal. Vente publique du bâtiment sis rue du Bechait 3, cadastré 1ère Division, section A, n° 394h. DECISION DE PRINCIPE.

7 Patrimoine communal. Vente, de gré à gré, du lot 9 du lotissement communal de Vaux d'une contenance de 11 ares et 91 centiares à Monsieur et Madame Kuypers-Gonzalez Alvarez. APPROBATION.

8 Travaux d'égouttage de l'Avenue Noel bis à GOUVY dans le cadre des travaux repris dans le PIC 2017-2018. Décompte final - Travaux de pose d'égouttage et endoscopique. Souscription de parts bénéficiaires. APPROBATION.

9 Tourisme. Installation, mise en service et promotion touristique d'un maillage de bornes de rechargement électriques. Convention entre les communes de Houffalize, Gouvy et Vielsalm dans le cadre du Fonds provincial d'impulsion communale. APPROBATION.

10 Fonctionnement institutionnel. Rapport de rémunération reprenant un relevé individuel et nominatif des jetons, rémunérations et avantages en nature alloués par l'Administration communale aux mandataires au cours de l'exercice 2020. APPROBATION.

11 Intercommunale VIVALIA. Assemblée générale ordinaire du 29 juin 2021. Ordre du jour. APPROBATION.

12 Motion visant à l'adhésion à l'Alliance pour la Consigne. APPROBATION.

13 Mandats de paiement n°674/2021 et 675/2021. Exécution des dépenses sous la responsabilité du Collège Communal. INFORMATION.

14 Fonctionnement institutionnel. Démission d'un conseiller communal : Christophe LENFANT. PRISE EN ACTE.

15 Fonctionnement institutionnel. Démission d'une conseillère communale : Pauline REGGERS. PRISE EN ACTE.

16 Fonctionnement institutionnel. Madame Sandra OTJACQUES. VERIFICATION des pouvoirs d'un conseiller suppléant.

28 JUILLET 2021

1 Madame Sandra OTJACQUES. PRESTATION de serment et INSTALLATION du nouveau conseiller communal.

2 C.P.A.S. Modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°1 - exercice 2021. APPROBATION.

3 PIC 2019-2021 - Egouttage et réfection des voiries à Gouvy (village). Projet au montant estimatif de 1.119.733,50€ HTVA ou 1.354.877,53€ TVAC (235.144,03€ TVA co-contractant). Conditions et mode de passation de marché. APPROBATION.

4 PIC 2019-2021. Réfection voiries 1 & 2 et chemin "Hubert" à Monteban. Projet au montant estimatif de 96.539€ HTVA ou 116.812,19€ TVAC (20.273,19€ TVA co-contractant). Conditions et mode de passation du marché. APPROBATION.

5 Distribution d'eau. Conduite de liaison entre Baclain et le PAE de Courtil (LOT G16). Consultation d'IDELUX Eau pour des missions d'étude, de direction de chantier et de surveillance. Conditions et mode de passation. APPROBATION.

6 Enseignement. Ecole fondamentale communale - Règlement d'ordre intérieur. APPROBATION.

7 Accueil extrascolaire communal. Projet d'accueil et Règlement d'ordre intérieur. Modifications. APPROBATION.

8 Redevance communale pour l'accueil des enfants en dehors des heures scolaires. Exercices 2021 - 2025. APPROBATION.

9 Redevance pour les repas fournis dans les écoles.

Exercices 2021 à 2025. APPROBATION.

10 Règlement-taxe relatif à la vente de sacs PMC, pour les exercices 2021 à 2022. APPROBATION.

11 Attribution des subsides 2021. DECISION.

12 Ecoles communales. Fourniture et livraison de plusieurs éléments afin d'aménager des aires de jeux (2021-024). Conditions et mode de passation. APPROBATION.

13 Hall sportif. Assistance à la mise en oeuvre d'une régie communale autonome (2021-026). Conditions et mode de passation. APPROBATION.

14 Distribution de l'énergie. Renouvellement des mandats des gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité. Appel public à candidats. APPROBATION.

15 Personnel communal. Engagement d'un ouvrier polyvalent mécanicien D2 et constitution d'une réserve. APPROBATION.

16 Personnel communal. Engagement d'un ouvrier polyvalent mécanicien D4 et constitution d'une réserve. APPROBATION.

17 Patrimoine communal. Mise à disposition, par bail emphytéotique, des biens cadastrés 1ère Division Section A n° 84D étant terrain de sport et 1ère Division Section A n°84C étant installation de sport, à l'ASBL Royal Union Sportive Gouvy. Modification et servitudes. APPROBATION.

18 Intercommunale IMIO. Assemblée générale extraordinaire du 28 septembre 2021. Ordre du jour. APPROBATION.

19 - 25 Intercommunales IDELUX Développement, IDELUX Projets publics, IDELUX Environnement, IMIO, ORES Assets et VIVALIA – Gestion Logement Gouvy (GLG). DESIGNATION d'un représentant aux Assemblées Générales en remplacement de Monsieur Christophe LENFANT. APPROBATION.

26 Opération de Développement Rural. Composition de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR). Modification de la composition (représentants communaux et partie citoyenne). APPROBATION.

27 Commission communale 2. Désignation d'un membre en remplacement de Monsieur Christophe LENFANT. APPROBATION.

28 Comité de concertation Commune/C.P.A.S. DESIGNATION d'un membre de la délégation du Conseil communal en remplacement de Christophe LENFANT. APPROBATION.

29 Asbl Parc Naturel des Deux Ourthes (P.N.D.O.). DESIGNATION d'un représentant aux Assemblées Générales et au sein du Conseil d'administration, en remplacement de Monsieur Christophe LENFANT. APPROBATION.

30 Asbl Maison du Tourisme de la Haute Ardenne. DESIGNATION des représentants de la Commune aux Assemblées Générales et au Conseil d'administration. APPROBATION.

31 Agence Locale pour l'Emploi (A.L.E.). DESIGNATION d'un représentant de la Commune en remplacement de Monsieur Christophe LENFANT. APPROBATION.

POPULATION - ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

- **MOREAU Timéo**, né le 26 mai à Luxembourg, fils de Christophe et de GAILLARD Aurélie de Gouvy.
- **QUIRINY Livia**, née le 13 juin à Saint-Vith, fille de Jérôme et de BERTEMES Caroline de Sterpigny.
- **CAPRASSE Alba**, née le 14 juin à Liège, fille de Vincent et de LAURENT Justine de Montleban.
- **LOMMERS Owen**, né le 8 juillet à Saint-Vith, fils de Simon et d'HAULDEBAUM Maryline d'Halconreux.
- **HAMADA Zofia**, née le 20 juillet à Saint-Vith, fille de Lamjed et de KANAS Justyna de Beho.
- **MIESSEN Aymy**, née le 21 juillet à Saint-Vith, fille d'Arnaud et de LESENFANTS Aline d'Ourthe.
- **ANDRE Garance**, née le 26 juillet à Malmedy, fille de Thomas et de BINAME Fanny de Langlire.
- **ZUNE VOLPE Valentin**, né le 31 juillet à Saint-Vith, fils de Olivier et de Marie-Catherine de Limerlé.
- **MARCOTTE Gloria**, née le 17 août à Saint-Vith, fille de Jérémy et de DOHN Jessica de Gouvy.

MARIAGES

- **SIMON Corentin & WIECLAWSKI Stéphanie** se sont unis le 3 juillet à Gouvy.
- **BAGERZADEH RABTI Hamed & KALHOR Negin** se sont unis le 31 juillet à Gouvy.
- **RALET André & OTTEVANGER Myriam** se sont unis le 31 juillet à Gouvy.

DÉCÈS

- **BISSEN Bernard** de Gouvy, décédé le 1er juillet à l'âge de 57 ans.
- **WINAND Véronique** de Brisy, décédée le 3 juillet à l'âge de 55 ans.
- **SERVAIS Renée** de Sterpigny, décédée le 16 juillet à l'âge de 74 ans.
- **LEONARD Guy** de Steinbach, décédé le 20 juillet à l'âge de 78 ans.
- **PARMENTIER Fernan**d de Baclain, décédé le 22 juillet à l'âge de 88 ans.
- **MONNAIE Jean-Luc** de Bovigny, décédé le 22 juillet à l'âge de 78 ans.
- **PIRON Marie** de Limerlé, décédée le 27 juillet à l'âge de 86 ans.
- **GEETS Marc** de Limerlé, décédé le 3 août à l'âge de 71 ans.
- **LETENS Dany** de Limérlé, décédé le 8 août à l'âge de 54 ans.
- **CHOFFRAY Jean** de Gouvy, décédé le 10 août à l'âge de 93 ans.
- **DEBONI Nadia** de Gouvy, décédée le 19 août à l'âge de 73 ans.

ANNIVERSAIRES DE MARIAGE

NOCES D'OR D'YVETTE BUREN ET DE DANIEL BAAR - GOUVY

Ce samedi 28 août, nous avons reçu avec plaisir ce couple accompagné de sa famille afin de fêter leur cinquante années de mariage.

Leur rencontre remonte à la toute fin des années 60 lors du bal à Beho chez Faber, café fort fréquenté à l'époque. Quelques mois plus tard, le 19 juillet 1971, ils ont officialisé leur amour à la commune de Limerlé.

Habitant depuis toujours notre commune, ils se sont installés dans la maison familiale d'Yvette après leur mariage pour ne plus jamais la quitter ! Au fil des années, 3 enfants, Yves, Michael et Raphael, ainsi que 5 petites-filles ont rejoint leur petite famille.

Désormais, après une longue carrière en tant que facteur des postes pour Daniel, pendant qu'Yvette a travaillé douze année à l'usine de couture à Troisvierges avant de rejoindre elle aussi l'équipe de la Poste en tant que chargée d'entretien, il est temps de profiter d'une retraite bien méritée à deux.

Nous leur souhaitons bonne continuation et beaucoup de bonheur dans leur vie commune.

NOCES D'OR DE CHRISTIANE VANDERSTRAETEN ET JEAN-MARIE MASSARD – MONTLEBAN

Christiane et Jean-Marie se sont rencontrés durant les mois d'été de l'année 1969. À l'époque, Christiane revenait en vacances dans la seconde résidence familiale à Montleban, propriété voisine d'un champ appartenant à la famille de Jean-Marie. C'est lors d'un taillage de la haie du terrain que celui-ci l'a aperçue pour la première fois, ce qui rendait alors la tâche un peu plus agréable.

C'est le 24 juillet 1971 qu'ils ont officialisé leur amour à la commune de Montleban. Ils ont par la suite habité quelques années chez Christiane avant de construire leur propriété actuelle en 1976. Deux garçons, Didier et Fabian, ont agrandi leur petite famille.

Retraités depuis une petite vingtaine d'années des chemins

de fer pour Jean-Marie alors que Christiane travaillait dans le domaine artistique et prenait soin de leurs deux enfants, ils sont aujourd'hui encore bien occupés.

En effet, entre la chasse et les activités artistiques, une passion s'est développée il y a quelques années pour le moulin à eau familial, dit « Moulin Massard », à la suite de l'émission « Ma Terre » réalisée en 2010 sur ce patrimoine. De là, le projet de restaurer le moulin et de produire sa propre farine a vu le jour. D'ailleurs, depuis juillet dernier, la roue tourne ! Les prochaines étapes, en collaboration avec des partenaire locaux, sont la restauration de la contre-roue et de la lanterne, l'habillage des meules, la fabrication du bac et du blutoir.

Nous leur souhaitons plein de bonnes choses et beaucoup de succès dans leur projet !

NOCES D'OR D'ANNETTE LAMBERT ET DE CLAUDE TOURTEAU – GOUVY

Demeurant tous deux à Gouvy, Annette et Claude se sont mariés à Arlon le 30 juillet 1971. Le 14 août, nous les avons rejoints afin de partager un moment avec eux deux et leur famille.

Leur rencontre remonte à l'année 1965. Claude suivait alors des études d'ingénieur à Arlon tandis qu'Annette, originaire de cette ville, réalisait ses études en option coiffure. Le hasard a fait qu'ils se sont croisés sur le chemin de l'école pour ne plus jamais se quitter.

Après leur mariage, ils ont sillonné les routes du sud de la Belgique et, plus tard, celles de la France. C'est en 1981 qu'ils ont rejoint notre belle commune en s'installant à l'ancienne brigade à Gouvy.

Au fil des années, deux enfants, Fabienne et Isabelle, ainsi que six petits-enfants ont rejoint leur petite famille pour leur plus grand plaisir.

Désormais, ils profitent des belles années qui s'offrent à eux.

Nous les remercions pour l'agréable moment partagé et nous leur souhaitons beaucoup de bonheur.

NOCES D'OR DE THÉRÈSE DASSENOY ET JEAN NOERDINGER – GOUVY

Ce samedi 14 août, c'est ce couple qui nous a chaleureusement accueilli alors qu'il fêtait ses cinquante années de mariage, bien entouré par sa famille et ses nombreux amis.

Leur rencontre remonte à l'année 1968 lors d'un bal à Courtil. Ce sont trois années plus tard, le 6 août 1971, qu'ils ont officialisé leur amour.

Après leur mariage, ils n'ont plus jamais quitté Gouvy !

Quatre enfants, Christophe, Geneviève, Anne et Eve, sont venus agrandir leur famille, élargie plus tard par douze petits-enfants.

Désormais, après une longue carrière en tant que chauffagiste indépendant pour Jean, pendant que Thérèse a vu passer un tas de petites têtes blondes pendant toute sa carrière à l'Académie de Musique de Bastogne, il est temps de profiter d'une retraite bien méritée à deux.

Ils restent cependant tous les deux très actifs. Thérèse ne manquera jamais un rendez-vous à la chorale et Jean est toujours au poste le lundi matin afin de donner un petit coup de frais à la buvette de la RUS.

Merci à eux pour ce beau moment passé ensemble.

NOCES DE DIAMANT DE NELLY CREMER ET LOUIS KECH - GOUVY

C'est le 4 septembre que nous avons accueilli ce couple et leur famille au château de Gouvy afin de fêter leur soixante ans de mariage.

Nelly et Louis se sont rencontrés en octobre 1959, lors du bal à Noville alors que Louis était originaire de Bonnerue et Nelly de Cetturu. C'est au mois de septembre 1961, le 2 plus exactement qu'ils ont décidé de se dire oui à la commune de Cherain.

Ils se sont ensuite installés à Gouvy en 1963 lorsque, après un passage à l'école douanière d'Eupen, Louis fut désigné pour plusieurs postes-frontières parmi lesquels celui de Deiffelt, où il a terminé sa carrière en 1994 en tant que receveur.

Pendant ce temps, Nelly s'affairait aux tâches ménagères tout en élevant leurs trois enfants, jouant ainsi un rôle prépondérant dans leur réussite professionnelle.

Plus tard, sept petits-enfants sont venus agrandir leur famille pour leur plus grand bonheur, élargie plus tard par trois, et bientôt quatre, arrière-petits-enfants.

Aujourd'hui, profitant de leur retraite bien méritée, ils s'adonnent à divers loisirs car chacun a trouvé son dada. Nelly aime prendre soin des extérieurs en fleurissant avec goût les allées et les abords de leur propriété pendant que Louis cultive le jardin et bricole par ci, par là. Aimant profiter de moments plus calmes, Nelly sort alors un bon livre tandis que Louis fait des mots croisés. Ensemble, ils prennent de temps en temps le temps pour une petite marche avant de s'installer confortablement devant leurs émissions préférées.

Nous leur souhaitons encore beaucoup de bonheur.

NOCES DE BRILLANT D'ANNETTE COLLETTE ET DE JOSEPH MARTIN

Ce samedi 10 juillet, nous avons rendu visite à ce couple qui fêtait alors ses soixante-cinq années de mariage.

Leur rencontre remonte à tant d'années qu'ils ne les comptent plus. Joseph, jeune instituteur, ayant professé une année à Liège, avait alors atterri dans la petite école du village de Rettigny, où vivait Annette.

Ils ont alors choisi de se marier à la commune de Cherain.

Installés de 56 à 71 à l'ancienne école de Rettigny, ils ont ensuite passé quelques années à l'opposé du village avant de revenir définitivement dans leur maison actuelle, leur amour pour celle-ci ne les ayant jamais quitté.

Au fil des années, quatre enfants, neuf petits-enfants et sept arrière-petits-enfants ont fait leur bonheur, eux qui aiment tant rendre visite et recevoir.

Aujourd'hui, après une longue carrière en tant qu'instituteur pour Joseph, pendant qu'Annette a passé sa vie à prendre soin des siens, ils profitent enfin d'une retraite bien méritée à deux en profitant de petites excursions d'un jour et de sortie hebdomadaire au restaurant.

Nous les remercions pour cet agréable moment partagé ensemble et leur souhaitons encore une fois tout le meilleur.

L'ADMINISTRATION COMMUNALE VOUS INFORME

SOLIDARITÉ - AIDE AUX PERSONNES SINISTRÉES

Afin de poursuivre l'aide envers les personnes des communes sinistrées, nous continuons à récolter certains dons qui seront ensuite acheminés directement dans les ménages.

Si vous avez encore des électroménagers - gros ou petits - ou des produits d'entretien ou alimentaire à offrir, nous vous invitons à nous contacter pour fixer un rendez-vous.

Merci d'avance !

Contact : 0492/60.69.45

OPÉRATION SHOE BOX/SHOE BOX KIDS !

Comme chaque année, la commune organise l'opération Shoe Box en décembre, une opération de solidarité en faveur des personnes moins gâtées.

En quoi consiste cette action ? Nous invitons les citoyens à remplir une boite à chaussures avec toutes sortes de petits cadeaux, de douceurs adaptés aux public cible...

Cette année nous aimerions pouvoir à nouveau gâter les enfants selon une tranche d'âge : 0-2 ans, 2-6 ans ou 6-12 ans, mais également les adultes que les 2 dernières années n'ont pas épargnés

Ajoutez-y une petite carte de vœux, un dessin, un petit mot, faites un joli paquet cadeau et déposez-le entre le 22 novembre et le 17 décembre dans un des points de collecte.

Les boites seront redistribuées la semaine de Noël aux personnes moins chanceuses de notre région. En 2019, 482 boites cadeaux ont été distribuées ! L'année passée, les conditions sanitaires ne nous ont pas permis d'organise l'action. Aidez-nous à dépasser ce nombre.

Nous comptons sur vous ! Gardez déjà vos boites à chaussures vides, en prévision de cette opération.

Les dates de dépôt et l'organisation pourraient être revues en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Contact : population@gouvy.be - 080/29.29.29.

Je participe à l'opération Shoe-Box

COLLECTE DES PMC

RAPPEL

À partir du mardi 5 octobre ! 1 semaine sur 2.
Vous avez reçu une enveloppe reprenant les informations relatives à cette collecte fin août, début septembre. Celle-ci contenait 2 sacs bleus et un bon pour vous procurer un rouleau de 20 sacs gratuits au recyparc. Toutes les explications relatives aux consignes de tri étaient également reprises à l'intérieur de cette enveloppe.
Dès le démarrage de la collecte en porte-à-porte, il ne sera plus possible de déposer ces déchets au parc à conteneur. Il est donc primorial de mettre en œuvre cette nouvelle collecte très rapidement.

Contact : www.idelux.be – 063/23.19.87.

CONSEIL COMMUNAL DES ENFANTS

« Je m'engage à respecter de mon mieux mon rôle de conseiller(ère) communal(e) des enfants de la commune de Gouvy »

Lors de la séance plénière du Conseil Communal du 23 juin 2021, 17 petits conseillers ont prêté serment devant la Bourgmestre, le collège et les conseillers communaux. C'est ainsi qu'a été installé le premier Conseil Communal des Enfants (CCE) sur la commune de Gouvy.

Dans un souci de permettre aux enfants de pouvoir faire entendre leur voix auprès des élus et ainsi de proposer des projets qui sont chers à leurs yeux, le Plan de Cohésion Sociale, en partenariat avec le service Accueil Temps Libre, le CRECCIDE (Carrefour Régional et Communautaire de Citoyenneté et Démocratie) et les écoles de notre commune ont organisé des élections pour nos jeunes citoyens.

Dans un premier temps les classes de 4ème, 5ème et 6ème primaire ont accueilli l'animation « Je connais ma commune » du CRECCIDE afin de les sensibiliser au fonctionnement de celle-ci. A la suite de cette animation, les enfants de 4ème et 5ème primaire qui le souhaitaient ont été invités à rentrer leur candidature. Un véritable succès... 42 candidats ont marqué leur intérêt ! S'en sont suivies les élections dans chaque implantation, les places au sein du CCE étant réparties de manière homogène entre les écoles. Les enfants domiciliés à Gouvy mais fréquentant une école située dans une autre commune ont également pu déposer leur candidature.

Les heureux élus sont : Bayet Nathanaël - Borboux Elsa - Browaeys Morygane - Colyn Nell - Defraiture Sam - Désert Hortense - Falque Elyne - Gérard Noah - Grommerch Léa - Knoden Henri - Lamy Inalya - Lemoine Joshua - Lespagnard Nathéo - Lommers Noah - Maréchal Maëlys - Molhan Achille - Stiers Lia

Après la pause estivale, les premières rencontres auront lieu afin d'entendre la voix des plus jeunes. Nous leur souhaitons beaucoup de découvertes, de partage et de bonne humeur dans cette initiation à la démocratie.

LA POLICE VOUS INFORME

Sécurité routière aux abords des écoles: Pas seulement à la rentrée!

- A l'approche de l'école, réduisez votre vitesse afin d'entrer dans la zone à 30km/h maximum.

- Anticipez les réactions des enfants. Gardez toujours une distance de sécurité, même s'il vous a vu.

- L'école n'est pas un drive. Stationnez votre véhicule correctement, dans un emplacement adapté, même si ce n'est que pour 2 minutes. Mieux vaut se garer un peu plus loin que de se stationner sur un passage pour piétons, sur le trottoir ou encore sur un arrêt de bus.

- Faites toujours monter et descendre votre enfant du côté du trottoir.

- Même si le trajet est très court, tout le monde s'attache !

Les enfants de moins d'1m35 doivent voyager dans un dispositif de retenue adapté (siège ou rehausseur). Les enfants peuvent toujours voyager à l'avant de la voiture à condition d'être attachés comme cela est prévu pour les places arrière.

- Quand vous redémarrez, vérifiez qu'aucun enfant ne se trouve devant ou derrière votre voiture.

- Pour traverser la rue, chacun est tenu d'emprunter le passage pour piétons si celui-ci est à moins de 20m. Faute de passage, privilégiez toujours des endroits où votre enfant voit et peut être vu par les véhicules.

- Pensez à montrer l'exemple car vos enfants apprennent en vous imitant. Respectez le code de la route et soyez courtois avec les autres usagers de la route.

LE CPAS VOUS INFORME

#RÉUSSIR

Après une édition 2020 marquée à plus d'un titre par la crise sanitaire due à la Covid-19, le CPAS de GOUVY a remis le couvert cette année sous l'ancienne formule.

C'est une trentaine d'élèves de la commune de Gouvy, Vielsalm, Lierneux et Houffalize qui a été épaulée par notre équipe de professeurs toujours aussi motivés et impliqués. Répartis en petits groupes selon les matières, les jeunes ont eu l'opportunité de bénéficier d'un accompagnement individualisé dans les matières pour lesquelles ils éprouvent des difficultés. Chaque professeur a pu s'adapter aux demandes et aux besoins des élèves.

Nous tenons à remercier TVLux pour l'intérêt porté à notre projet et le reportage qui a été réalisé durant #Réussir.

N'hésitez pas à aller le revoir sur le site internet www.tvlux.be

« LA BOUTIQUE DE L'AVENUE NOEL »

« La Boutique de l'Avenue Noël », c'est le nom donné au magasin de seconde main de Gouvy.

Celui-ci est ouvert à tous les habitants de la commune sans distinction. Néanmoins, une attention particulière est accordée aux personnes justifiant une situation financière compliquée auprès du CPAS de la commune.

Vous pourrez y trouver une large gamme de vêtements en tout genre et pour tous les âges ainsi qu'une multitude d'articles du quotidien tels que de la vaisselle, du petit mobilier, des jouets, des livres, des outils, etc... le tout à un prix démocratique.

La Boutique est située dans les locaux de l'ancienne bibliothèque de l'avenue Noël à Gouvy (à proximité du local skis). Elle est ouverte deux demi-journées par semaine ; à savoir, le samedi de 10h00 à 14h00 et le mercredi de 13h30 à 17h30.

Cette initiative solidaire vit grâce à un groupe de bénévoles qui donne de son temps et de sa bonne humeur pour animer ce lieu de rencontres et d'échanges.

Contact : CPAS de GOUVY, Rue d'Ourthe 12A
à 6670 GOUVY - 080/29.20.30.

ENFANCE - JEUNESSE - ENSEIGNEMENT

DIFFICULTÉS À FAIRE LES DEVOIRS À LA MAISON ?

PROBLÈME DE COMPRÉHENSION DANS CERTAINES MATIÈRES ?

Viens rejoindre « Les Apprentis'Sages du Château de Gouvy » !
Une équipe de bénévoles accompagne les enfants du primaire dans la réalisation de leurs devoirs et dans la compréhension de certaines matières.

Quand ? Les lundis et jeudis de 16h00 à 18h00.
Reprise le lundi 13 septembre.
Où ? Au château de Gouvy

Inscription obligatoire par sms au 0492/15.46.14 en précisant nom, prénom et horaire souhaité (minimum 2 jours à l'avance)
Cartes prépayées de 10€ : BE35 0910 0050 5237 - « NOM+PRENOM+SOUTIEN SCOLAIRE »

Retrouvez le Règlement d'Ordre Intérieur ici : https://www.gouvy.be/ma-commune/petite-enfance-et-jeunesse/soutien-scolaire/roi-soutien-scolaireannexes.pdf

Plus d'informations : Laura Gresse - 080/29.29.33.
laura.gresse@gouvy.be

FÊTE LAÏQUE 2022, LES INSCRIPTIONS SONT OUVERTES !

Votre enfant est en 6ème primaire et entrera en secondaire en septembre prochain ? Et s'il fêtait cette étape avec d'autres jeunes de son âge et ses proches ? Avec la Fête laïque, c'est possible !

La Fête laïque permet aux enfants de marquer le passage important de l'enfance à l'adolescence. Elle consiste en un spectacle préparé par et pour les enfants qu'ils présentent sur scène, au printemps, devant leur famille. En se basant sur des sujets de société : solidarité, écologie, pauvreté, migration... ils font part aux adultes du regard qu'ils portent sur le monde.

La Fête laïque est un moment précieux pour les enfants ! L'occasion de rencontrer d'autres jeunes et de partager des moments de réflexion, de solidarité, de rires et de bonne humeur !

INFORMATIONS PRATIQUES

La Fête laïque de la région de Vielsalm, Gouvy, Houffalize et Manhay se déroulera le samedi 2 avril 2022 à Salmchâteau. Elle s'adresse à tous les enfants de 6ème primaire. Les frais sont pris en charge par les comités locaux et l'entrée au spectacle est gratuite.

Plusieurs rencontres sont organisées préalablement pour la cohésion du groupe et la création du spectacle. Il est dès lors important d'inscrire votre enfant le plus rapidement possible.

Envie d'en savoir plus et de rencontrer l'animatrice en charge de la Fête laïque de votre région ?

Rendez-vous le mercredi 12 janvier 2022 à 17h30 à l'antenne du CAL/Luxembourg, Place de la Salm 3/0B à Vielsalm.

Infos et inscriptions : CAL/Luxembourg ASBL
084/38.71.29
relaismarche@cal-luxembourg.be
www.calluxembourg.be

CULTURE - EPN - BIBLIOTHÈQUE - EVÉNEMENT

SERVICE CULTUREL

SORTIE CULTURELLE À LOUVAIN

En compagnie d'Emmanuel Grégoire
le samedi 2 octobre 2021

Prendre l'air... !
Vous fournir d'excellentes raisons de participer à cette nouvelle sortie culturelle peut sembler bien inutile quand on peut lire qu'elle aura lieu à Louvain (Leuven) !
Néanmoins, si des doutes devaient subsister chez les lecteurs de cette brochure, tentons de dissiper immédiatement ceux-ci. Louvain (Leuven) est si proche (à une bonne vingtaine de minutes en train au départ de Liège). Son cœur historique (largement piétonnier) est un coffret dont le précieux couvercle soulevé relève un ensemble de joyaux gothiques incomparables et inoubliables : Hôtel de Ville et Collégiale Saint-Pierre (récemment sortie immaculée d'une campagne de restauration qui s'est étalée sur une trentaine d'années). Et chacun de ces deux édifices majestueux et magiques renferment des trésors parmi lesquels nous nous contentons d'épingler ici les retables du primitif flamand Dirk BOUTS. Voici de quoi agrémenter la moitié de la journée avant de se balader, dans un second temps, sur les traces d'André VESALE, médecin et chercheur ayant étudié dans cette ville universitaire. Cette promenade guidée vous permettra de découvrir Louvain sous un angle neuf et original. Si l'un ou l'autre doute devait encore planer, il vous reste à avoir la curiosité de tenter l'expérience et de nous rejoindre pour vivre ensemble cette sortie.

PAF : 42€ (déplacement en train, prix d'entrées, visites guidés).

UNE SOIRÉE EN COMPAGNIE DE CHOPIN

Un diner-concert-conférence le vendredi 8 octobre 2021 à 18h

Après deux annulations pour cause de conditions sanitaires, cette fois c'est la bonne !
Après avoir traversé l'Europe au départ de sa Pologne natale (1810), le jeune compositeur arrive et s'installe à Paris en 1831. Des salles de concert où il est invité à se produire aux soirées se déroulant à Nohant dans la demeure de George Sand, son jeu pianistique (instrument récent) surprend et fascine. Les pièces qu'il donne dans les Salons parisiens ne font pas danser, elles se suffisent à elles-mêmes tant elles sont de petits joyaux interprétés par celui que l'on peut considérer comme étant une des premières grandes stars de l'époque contemporaine.
Aussi, si vous souhaitez plonger dans l'intimité de cet artiste, rejoignez-nous pour passer une soirée entre Londres, Nohant et Paris en musique vivante grâce à la présence d'une pianiste, ainsi que pour découvrir et déguster le quotidien culinaire de Frédéric CHOPIN.

Lieu : salle de Sterpigny /
Inscription avant le mardi 5 octobre / PAF : 20€
Places limitées ! Réservation obligatoire.

LA CONTREBASSE À L'HONNEUR !

Vendredi 22 octobre à 19h – Halconreux.
Par Emmanuel Grégoire (historien de l'Art) et Emile Van der Stichelen (contrebassiste).
Elle occupe très rarement le haut de l'affiche en instrument solo, elle n'attire que très peu les jeunes musiciens et elle n'a guère inspiré les peintres. Est-ce parce qu'elle n'est pas intéressante, encombrante et reléguée au dernier rang des cordes de l'orchestre ?
Le monologue tragique et drôle que lui a consacré l'écrivain Patrick Süskind a déjà permis de parler d'elle et de celui qui a la délicate mission de la manipuler différemment. Et ces idées reçues seront battues en brèche au cours d'une soirée qui lui sera intégralement consacrée et à l'issue de laquelle, grâce à sa présence vivante, nous espérons que vous changerez d'avis à son égard. Vous continuerez sans doute à la trouver grosse mais vous découvrirez son histoire, sa puissance, sa présence indispensable, ses possibilités expressives...

Lieu : chapelle de Halconreux / PAF : 7€

Informations : Service culturel communal
dorina.muntean@gouvy.be
080/29.29.45 – 0495/14.69.80

L'EPN (ESPACE PUBLIC NUMÉRIQUE) DE GOUVY

L'ATELIER ROBOTIQUE

Quoi ?
Organisation d'un atelier robotique par Arnaud, animateur de l'EPN, lors des activités extrascolaires organisées pendant les vacances scolaires.
L'atelier robotique sera proposé via les modules Lego Mindstorms*, une solution pédagogique d'apprentissage de la robotique permettant au jeune de s'initier à la construction, l'ingénierie, la mécanique, ainsi que le codage et la programmation.

Comment ?
Deux groupes de maximum 7 enfants seront accueillis, 1 par journée.
Les journées sont divisées en 2 parties.
- La matinée sera consacrée au montage du(des) robot(s), à l'assemblage des différents composants, à la compréhension de la structure et des différentes pièces techniques permettant au robot de faire ses actions.
- L'après-midi sera consacrée à sa programmation, à l'activation de ses fonctions via les lignes de code et à la compréhension globale des lignes de code et de leur interaction avec le robot.

Quand ?
Date : le jeudi 4 novembre (groupe 1) et le vendredi 5 novembre (groupe 2).
Horaires : activités de 10h à 16h – accueil des enfants entre 9h et 10h, et départ entre 16h à 17h.

Où ?
A la salle de gym de l'école de Bovigny.
Pour qui ?
Pour les jeunes de la commune, à partir de 7-8 ans.

Coût ?
5 euros par ateliers ! A payer sur le compte n° BE91 0910 2123 8076 ouvert au nom de l'administration communale. Communication « Atelier robotique + date choisie + nom et prénom enfant » - Le paiement confirme l'inscription.

« Un robot n'est pas tout à fait une machine. Un robot est une machine fabriquée pour imiter de son mieux l'être humain. » Isaac Asimov, biochimiste, écrivain.

Contact et inscription : Epn@gouvy.be - 0493/09.91.39

OUVERTURE AU PUBLIC

L'espace public numérique c'est:
- un accès PC et internet;
- une aide au numérique;
- des cours et ateliers;
- une assistance PC, smartphone et tablette, photo, ...

Horaire d'ouverture en accès libre:
- mardi de 13h - 17h
- mercredi de 8h - 12h
- jeudi de 13h - 17h

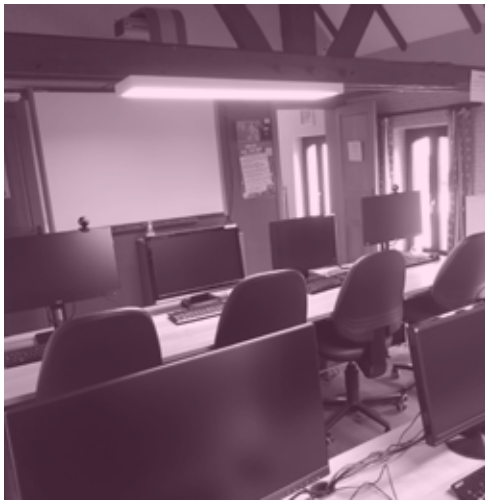

Avec le soutien de la Wallonie

Commune de Gouvy

PASSAGE DU BIBLIOBUS 2021-2022

BOVIGNY - CHERAIN - BEHO

10 septembre
08 octobre
12 novembre
10 décembre
14 janvier
11 février
11 mars
08 avril
13 mai
10 juin

BOVIGNY : Parking de l'école de 09h30 à 10h30
CHERAIN : Place de l'école de 10h45 à 11h45
BEHO : Parking de l'école de 12h50 à 13h50

bibliobus@province.luxembourg.be
084/840 515 ou 516
www.bibliotheques.province.luxembourg.be
Chaussée de l'Ourthe, 74 - 6900 Marche-en-Famenne

PROVINCE DE LUXEMBOURG

Éditeur responsable: Pierre-Henry GOFFINET, Directeur général provincial - Place Léopold 1 - 6700 Arlon

VOTRE AUTOMNE EN TOUTE SECURITÉ

VOTRE ZONE DE SECOURS !

Elle a la particularité d'être une zone unique couvrant les 44 communes de la province de Luxembourg. Elle est composée de 16 postes de secours.

A l'heure actuelle, en province de Luxembourg, 228 pompiers professionnels et 408 pompiers volontaires assurent la protection de la population et de ses biens.

NOS CONSEILS SÉCURITÉ

Afin de vivre un automne agréable et surtout sans incident il faut...

ZONE DE SECOURS LUXEMBOURG

« L'INTOXICATION AU CO »

Le Monoxyde de Carbone (CO)

Le CO, un Tueur silencieux dans la maison. Chaque année en Belgique, une centaine de personnes meurent d'une intoxication au CO et plus de 1000 sont hospitalisées suite à une telle intoxication au monoxyde de carbone. La plupart des victimes ont moins de 30 ans ! La plupart des accidents ont lieu pendant le week-end. La plupart des intoxications au monoxyde de carbone sont provoquées par un chauffe-eau. Il n'est donc pas étonnant que la moitié des intoxications aient lieu dans la salle de bain. On constate que les accidents les plus nombreux ont lieu entre novembre et avril.

Qu'est-ce que le CO ?

Le CO est un gaz incolore, inodore et toxique !

Quand un combustible brûle, il libère du CO : un gaz incolore et inodore. Lorsqu'il y a suffisamment d'oxygène, le CO se transforme en CO2 (gaz carbonique). Ce gaz carbonique n'est pas toxique. Quand il n'y a pas suffisamment d'oxygène, la quantité de CO libéré augmente jusqu'à atteindre un niveau dangereux. Dans le cas du gaz naturel, la flamme devient jaune au lieu d'être bleue. Un excès de vapeurs de condensation est également un signal d'alarme. Dans ce cas, l'évacuation des gaz brûlés ne fonctionne pas bien (reflux).

Causes d'une intoxication au CO

- Trop peu d'aération.
- Un chauffe-eau et un boiler au gaz dans une salle de bain non ventilée.
- Un chauffe-bain de 5 litres raccordé à une douche. Ces appareils ne sont pas adaptés et ils ne conviennent que dans la cuisine ou pour un lavabo.
- Des poêles à charbon dans des pièces trop isolées et mal aérées.
- Des poêles à charbon fermés (fermeture du clapet).
- Des poêles surdimensionnés (poêles dont la puissance est trop forte par rapport à l'espace chauffé).
- Des poêles raccordés à une cheminée qui tire mal.
- Une augmentation soudaine de la température extérieure.
- Des appareils de chauffage mobiles, tels que des convecteurs à gaz et à pétrole, non raccordés à une cheminée et placés dans des espaces exigus dépourvus d'aération.
- Les gaz d'échappement des véhicules dans un garage fermé.

« LE FEU DE CHEMINÉE »

Pourquoi un feu de cheminée ?

Les feux de cheminée sont souvent à l'origine des incendies domestiques. Il ressort même de chiffres limités recueillis par le SPF Intérieur qu'un tiers des incendies domestiques sont des feux de cheminée.

Toute personne qui se chauffe au bois, au charbon ou au mazout dans un poêle, un feu ouvert ou par le chauffage central peut en effet être confrontée à un feu de cheminée.

En voici les principales causes :

- un conduit de cheminée endommagé ou mal conçu du point de vue technique ;
- un ramonage insuffisant de la cheminée ;
- la présence d'une importance couche de suie due à l'utilisation de certains types de bois ;
- des nids d'oiseaux.

CONSEILS DE PRÉVENTION

- Faites ramoner au moins une fois par an votre cheminée par un professionnel et demandez une attestation. Cette démarche est même obligatoire dans certaines polices d'assurance incendie et certaines communes.
- Utilisez toujours un poêle dont la puissance est adaptée à la pièce où vous le placez.
- Chauffez uniquement du bois sec, naturel et non traité.
- N'utilisez pas du bois peint, des panneaux d'aggloméré, du vieux papier, du carton, du bois multiplex... De la fumée blanche ou incolore est un signe de bonne combustion.
- Evitez tout matériel inflammable, comme les tapis, le mobilier, les réserves de bois... à proximité du poêle ou du foyer.
- Utilisez toujours le bon combustible pour votre poêle.
- Ne jetez jamais de déchets dans votre cheminée pour les faire brûler !
- Ventilez suffisamment la pièce pendant la combustion. Pour assurer un bon tirage de la cheminée, un apport suffisant d'air frais est essentiel dans la pièce.
- N'utilisez pas votre feu ouvert comme grill.

Et si vous êtes malgré tout victime d'un feu de cheminée ?

- En cas de feu de cheminée, prévenez les services d'incendie en formant le 112.
- En attendant les pompiers, fermez immédiatement la clé de la cheminée et l'apport d'air au poêle.
- Si la pièce est envahie par de la fumée, évacuez celle-ci en fermant les portes !
- Après l'incendie, faites vérifier votre cheminée en profondeur par un spécialiste avant de la réutiliser.

En cas de feu de cheminée, n'éteignez JAMAIS votre poêle ou feu ouvert en projetant de l'eau. L'eau se transforme immédiatement en vapeur et une accumulation de vapeur dans le conduit de cheminée étroit peut provoquer une explosion ou une fissure.

LES FÊTES DE FIN D'ANNÉES EN TOUTE SÉCURITÉ !

« Un sapin de Noël à l'épreuve du feu ! »

- Le « meilleur achat » est un sapin de pleine terre, avec beaucoup de terre.
    - ◊ Il conserve encore de la sève.
    - ◊ Contrôlez la fraîcheur en passant les doigts sur les aiguilles et arbre. S'il perd ses aiguilles, choisissez-en un autre, car celui-là est déjà pratiquement mort.
    - ◊ Plantez cet arbre dans un récipient que vous remplissez de terre. Traitez-le comme votre plante favorite.
    - ◊ Arrosez-le abondamment tous les jours ; il vivra plus longtemps et survivra probablement.
- Si vous choisissez un arbre coupé, optez de préférence pour un exemplaire coupé le plus récemment possible et vérifiez s'il perd ses aiguilles.
    - ◊ Contrôlez la fraîcheur en passant les doigts sur les aiguilles et arbre.
    - ◊ Faites une entaille d'environ 3 cm dans le bas du tronc.
    - ◊ Placez l'arbre dans un seau d'eau, de préférence à l'extérieur, jusqu'à ce que vous le décoriez.
    - ◊ À l'intérieur, placez-le aussi dans un récipient avec de l'eau. Cela évite le desséchement et il gardera un aspect plus sain.
- Un arbre desséché s'enflamme très facilement. Il ne résistera pas à la chaleur des guirlandes électriques que vous aimeriez y accrocher. Si l'arbre perd ses aiguilles parce qu'il est desséché, ne prenez aucun risques et sortez-le de la maison!
- Placez l'arbre à un endroit de la maison où il fait frais, à l'écart des lieux où il y a beaucoup de passage et loin des portes et des escaliers. Ne placez jamais un sapin près des portes qui donnent sur l'extérieur, parce qu'il gênerait la fuite en cas d'incendie.
- Vérifiez que le sapin est suffisamment stable pour ne pas se renverser s'il est bousculé par des enfants ou des animaux domestiques.
- Au moment d'acheter un arbre artificiel, vérifiez qu'il n'est pas fabriqué dans une matière inflammable.

Mais aussi « des guirlandes à l'épreuve du feu ! »

- Songez que vos guirlandes sont restées dans une boîte depuis l'année dernière. Vérifiez-les soigneusement avant de les placer dans l'arbre. Si certains fils électriques sont à nu ou cassés, jetez-les et achetez un nouveau jeu de guirlandes.
- Vérifiez si toutes les ampoules sont bien vissées et si les fils sont intacts pour éviter tout court-circuit.
- Testez les ampoules avant de placer les guirlandes dans l'arbre.
- Utilisez de préférence des guirlandes lumineuses « LED »
- Ne laissez jamais les guirlandes allumées quand vous sortez ou pendant la nuit.
- N'utilisez jamais de bougies à proximité d'un sapin ou pour décorer celui-ci.

« LES FEUX D'ARTIFICE ET LANTERNES CÉLESTES »

Un feu d'artifice, c'est l'affaire de professionnels

- Laissez les professionnels s'occuper des feux d'artifice.
- Si vous souhaitez quand même en tirer un vous-même, achetez uniquement des feux d'artifice accompagnés d'un mode d'emploi dans votre langue et lisez celui-ci préalablement à l'utilisation.
- Utilisez une mèche d'allumage pour la mise à feu.
- Ne tirez qu'une seule fois le feu d'artifice, n'essayez pas une seconde fois.
- Désignez un Bob pour allumer le feu d'artifice.

Gardez à l'esprit que différentes villes et communes interdisent l'utilisation de feux d'artifice, à moins que les autorités locales aient délivré une autorisation à cet effet. Informez-vous donc auprès de votre administration communale avant d'utiliser des feux d'artifice.

Lanterne céleste

Ces lampions proviennent de pays où ils sont lâchés dans la mer. Ils suivent le cours imprévisible du vent. Or si de telles lanternes volantes allumées tombent sur des bâtiments ou des arbres, elles peuvent occasionner un incendie.

Vous souhaitez malgré tout lâcher des lanternes célestes ? Suivez les conseils ci-après.

- Vérifiez si la lanterne ne présente pas de détériorations telles que des fissures et des déchirures. Ne lancez jamais un ballon abîmé!
- Faites attention aux conditions météorologiques. Ne lancez jamais la lanterne en cas de pluie ou de temps humide (p.ex. le brouillard) ou en cas de vent fort.
- Tenez toujours le ballon, après l'allumage du brûleur ou de la mèche, avec au moins deux adultes jusqu'au moment du lâcher.
- Prenez tout votre temps. Si le brûleur fonctionne bien, tenez encore le ballon au moins 90 secondes avant de le lâcher.

Soyez conscient que de nombreuses villes et communes ont promulgué une interdiction de lâcher de lanternes célestes par le biais d'un règlement de police.

TOURISME

LE SYNDICAT D'INITIATIVE

NOUVEAUTES

Deux nouveaux parcours ont été créés afin de (re-)découvrir votre commune :

- « Gouvy Village » : 1,4 km à la découverte du petit patrimoine. Le flyer de cette balade accessible à tous est disponible gratuitement au bureau d'accueil du SI.
- « Randonnée terroir » : boucle balisée de 12 km reliant la Gare de Gouvy à la Brasserie Lupulus issue d'une collaboration entre le SI et la Brasserie. Le flyer est également disponible au bureau d'accueil du SI.

A VENIR

- Le balisage de la balade dans la réserve naturelle de Chi Fontaine à Bovigny en collaboration avec Natagora.
- Le Marché de Noël qui aura lieu en décembre au Château de Gouvy.

CA BOUGE AU SYNDICAT D'INITIATIVE !

L'équipe consolidée et motivée souhaite vous informer au mieux des nouvelles activités et initiatives mises en place.

Afin de ne manquer aucune information, **suivez-nous sur notre page Facebook et sur notre nouveau compte Instagram.**

Nous souhaitons également **mettre vos activités et événements en avant !** Par e-mail ou via Facebook, faites-nous part de vos événements que nous partagerons **sur nos réseaux sociaux et sur l'écran devant la gare.**

HORAIRES

Nous vous accueillons du lundi au samedi de 10h à 16h au bureau place de la Gare.

Contact : 080/51.01.80 – s.i@gouvy.eu
FB : Syndicat d'initiative Gouvy

APPEL : « BOÎTE À IDÉE CITOYENNE »

Nous lançons un appel à tout citoyen désireux de nous faire part de ses idées afin de dynamiser notre commune à travers des événements, des activités, des visuels, des informations ... N'hésitez pas à nous écrire par e-mail ou passer nous voir au bureau d'accueil. Nous nous ferons une joie de prendre connaissance de vos idées, de voir comment vous aider ou de mettre en place de nouveaux projets selon les moyens disponibles.

NATURE - ENVIRONNEMENT

ANIMATION « ICI COMMENCE LA MER »

Une toute nouvelle animation à destination des écoles du sous-bassin a été imaginée par le Contrat de rivière ! Il s'agit de l'animation « Ici commence la mer ». Cette animation a été conçue en lien avec la campagne « Ici commence la mer, ne jetez rien » de la SPGE, à laquelle les contrats rivières se sont associés, au cours de laquelle des plaques émaillées ont été apposées par les communes aux abords de certains avaloirs.

Où vont les déchets que l'on jetterait dans un avaloir ? A cette question, peu savent y répondre. Et pourtant, ils atterrissent dans la rivière ! Pour le démontrer, nous déversons de l'eau colorée à la fluorescéine (ce colorant n'a aucune répercussion environnementale) dans un avaloir proche de l'école et qui fini par se retrouver... dans la rivière toute proche. A l'occasion, un barrage flottant est aussi placé dans l'eau pour voir la quantité de déchets arrêtés. Puis vient la question : *combien de temps ces déchets vont-ils mettre à se dégrader ?* La durée de vie des déchets sauvages est variable mais les élèves sont effarés d'apprendre qu'une bouteille en plastique met de 1000 à 5000 ans avant d'être totalement

dégradée ! *Et lorsqu'ils atterrissent dans les cours d'eau, où vont ces déchets ?* Ils sont transportés par le courant et se retrouvent dans la mer, où ils vont grossir le 7ème continent de plastique, grand comme 120 fois la Belgique ! Quand ils ne sont pas avalés par des animaux qui les confondent avec leur nourriture ! Trouvons vite ensemble des solutions pour éviter que des déchets se retrouvent dans nos rivières... et au final dans la mer ! L'animation se termine par une activité très appréciée des enfants : taguer le message « ici commence la mer, ne jetez rien » aux abords des avaloirs de l'école, afin de sensibiliser un maximum de personnes au fait que les déchets jetés dans un avaloir (comme le typique mégot qui, n'oublions pas, pollue à lui seul 500L d'eau) se retrouvent dans les cours d'eau et au final dans la mer...

Deux écoles primaires du sous-bassin de l'Amblève labellisées « écoles plus propres » par BeWaPP (à Bellevaux et à Grand-Halleux), les écoles primaires de la commune de Stoumont et l'école du centre de Malmedy ont également pu bénéficier de cette animation donnée par le Contrat rivière Amblève-Rour. Cette animation destinée au premier abord aux enfants aura, on l'espère, sensibilisé une partie des prochaines générations à la protection de nos rivières et océans.

DEUX PROJETS LIFE SUR LE PARC NATUREL DES DEUX OURTHES ET DE BELLES OPPORTUNITÉS POUR LES PROPRIÉTAIRES DE PARCELLES EN ZONE NATURA 2000

Le Parc naturel des deux Ourthes est riche en milieux naturels de haute valeur biologique. Il abrite également, au sein de ses vallées, quelques habitats rares et menacés à l'échelle européenne, qui, pour ces raisons, ont été regroupés au sein de sites classés en zone Natura 2000, une reconnaissance et un réseau européen de conservation de la nature.

Pour permettre le suivi et la gestion de ce réseau Natura 2000, la Commission européenne et la Région wallonne financent des projets en faveur de l'environnement : les projets LIFE. L'objectif de ceux-ci est de protéger, améliorer, voire restaurer les sites Natura 2000. Depuis 2020, le Parc naturel est partenaire de deux projets LIFE : le projet LIFE « Vallées ardennaises » pour une durée de 8 ans et le projet LIFE intégré belge pour la nature LIFE BNIP pour une durée de 2 ans.

La richesse et la diversité des habitats et des espèces engendrent de nombreuses possibilités de travaux et des sources variées de financements (indemnités Natura 2000, subventions à la restauration, mesures agri-environnementales, ...), auxquels les propriétaires tant publics que privés peuvent adhérer.

Si vous êtes propriétaire de parcelle(s) au sein des zones Natura 2000 BE34020 et BE34024 situées sur la commune de Gouvy et représentées sur la carte ci-dessous et que vous souhaitez déboiser, restaurer, vendre, aménager, ... nous sommes à votre disposition pour examiner votre demande et, au cas par cas, vous présenter les possibilités de travaux et financements éligibles dans le cadre de ces deux projets LIFE.

Les cartes des 5 sites Natura 2000 concernés sont à consulter sur notre site

Contact : nathalie.claux@pndo.be.

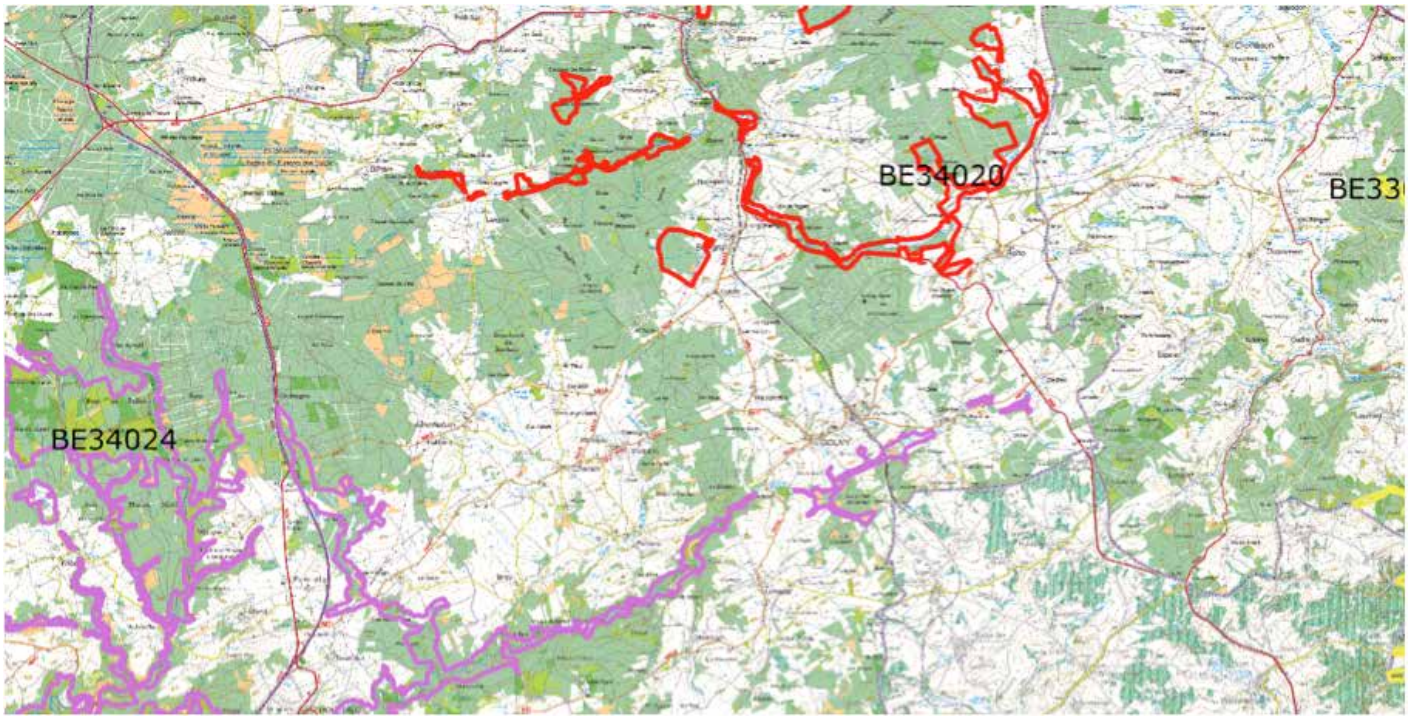

LA GESTION DES INONDATIONS EN WALLONIE, TOUS CONCERNÉS … TOUS IMPLIQUÉS !

ENQUÊTE PUBLIQUE : LES PLANS DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION (PGRI) 2022-2027

La Wallonie est depuis toujours confrontée aux inondations, et les changements climatiques actuels ne vont pas améliorer les choses à ce sujet, que du contraire !

Sous l'impulsion de la Directive Inondation, les Plans de Gestion pour les 4 Districts Hydrographiques Internationaux (Meuse, Escaut, Rhin, Seine) permettent de se fixer ensemble des objectifs en matière de gestion des inondations et de définir des mesures pour les atteindre. A l'occasion de leur mise à jour, vous pouvez donner votre avis sur ces nouveaux plans en participant à l'enquête publique qui se tient du 3 mai au 3 novembre 2021.

Avant de transmettre vos avis et observations selon les modalités prévues par cette enquête publique, il vous est recommandé de consulter les divers documents s'y rapportant, accessibles :

- soit via internet
- soit en version papier directement auprès de votre administration communale.

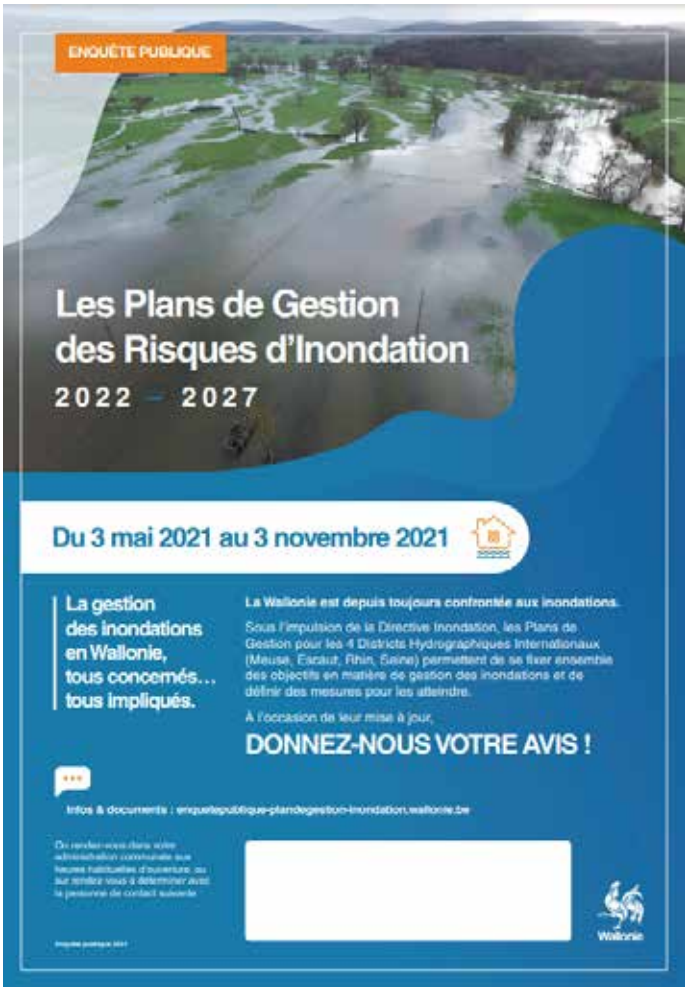

Parmi les documents ainsi accessibles, vous pourrez parcourir :

- les projets de Plans de Gestion des Risques d'Inondation pour la Wallonie, adoptés en première lecture par le Gouvernement Wallon le 25 mars 2021 ;
- leurs annexes cartographiques ;
- le Rapport sur les Incidences Environnementales ou RIE
- la brochure de synthèse

D'autres documents sont encore accessibles via l'adresse internet générale, notamment :

- Une vidéo de présentation de l'enquête publique.
- Des références légales utiles dont la Directive 2007/60/CE du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et la gestion des risques d'inondation et le Code de l'Eau qui transpose notamment la Directive 2007/60/CE en droit wallon.

Une fois que vous aurez bien étudié la question, vous pourrez donner votre avis sur ce nouveau plan :

- soit en prenant rendez-vous dans votre administration communale,
- soit en remplissant le formulaire en ligne sur

Le Contrat rivière Amblève-Rour adresse un grand merci à toutes celles et ceux qui participeront à cette enquête publique !

LA CIPAN, UNE CULTURE QUI RESSOURCE

LA CÉRÉALE SEMÉE AU PRINTEMPS VIENT D'ÊTRE RÉCOLTÉE ET VOUS APERCEVEZ DÉJÀ DE NOUVELLES POUSSES SUR LA TERRE AGRICOLE. POURTANT, CES NOUVELLES PLANTES NE RESSEMBLENT PAS À UNE CULTURE TRADITIONNELLE... IL S'AGIT D'UNE CIPAN : UNE CULTURE INTERMÉDIAIRE PIÈGE À NITRATE.

La Culture Intermédiaire Piège à Nitrate, ou CIPAN de son petit nom, est implantée entre deux cultures principales. À la fin de l'été, les agriculteurs sèment cette culture de transition pour préserver la qualité de notre ressource en eau. Le nitrate, utilisé comme engrais, est un élément indispensable à la croissance de la plante. Seulement, s'il est présent en trop grande quantité dans le sol, il constitue un risque de contamination de l'eau souterraine. Il pourrait s'infiltrer dans le sol et ainsi rejoindre les nappes phréatiques. Implanter une CIPAN durant l'automne permet d'éviter cette perte de nitrate dans le sol. La plante va puiser le surplus d'engrais, pour se développer. Elle est ensuite détruite en hiver ou au début du printemps. Lors de sa décomposition, elle restitue une partie du nitrate au sol, qui est alors à nouveau riche en éléments nutritifs. La prochaine culture, semée au printemps, pourra en bénéficier. Cela permet également à l'agriculteur de diminuer son apport d'engrais, puisqu'il est déjà présent. Grâce à la CIPAN, la ressource en eau est protégée et le sol est prêt à accueillir la prochaine culture.

A QUOI RESSEMBLE UNE CIPAN ?

Elle peut être composée d'une seule espèce ou bien d'un mélange de différentes plantes. Parmi les plus connues, vous pourrez reconnaître la moutarde, le nyger ou encore le tournesol. Tous arborent un beau jaune. La phacélie se différencie par sa couleur mauve. Et puis, l'avoine ou le trèfle sont aussi souvent utilisés. En fonction de ses besoins, l'agriculteur va opter pour une espèce plutôt qu'une autre.

DE NOMBREUX AUTRES AVANTAGES

Si la CIPAN est utile pour garder le nitrate dans le sol entre deux cultures, elle comporte aussi bien d'autres qualités.

- Les racines des plantes améliorent la structure du sol. Une bonne structure de sol offre une meilleure circulation de l'eau et des nutriments, ce qui est bénéfique pour le bon développement des cultures.
- Elle diminue l'érosion. Le sol est couvert à l'automne, ce qui aide à lutter contre le ruissellement des eaux de pluie.
- Elle diminue la présence des mauvaises herbes. Comme la surface du sol est occupée par la culture intermédiaire, il y a moins de place pour les intrus.
- La culture peut être utilisée en fourrage. Certaines plantes peuvent servir de nourriture aux animaux. En plus d'être bon pour l'environnement, cela peut aussi être rentable pour l'agriculteur.
- La diversité des plantes est bénéfique à la biodiversité. La CIPAN peut constituer un refuge pour la faune environnante.

Par PROTECT'eau

Mélange de tournesols, phacélie et radis.

ASSOCIATIONS

LE CERCLE HORTICOLE LES TILLEULS VOUS PROPOSE...

Nous sommes heureux que les conférences et nos activités puissent reprendre, espérons que nous puissions continuer ainsi. Les conférences qui étaient prévues pour cette fin de saison sont donc maintenues :

- le 1er octobre la multiplication des arbustes par Francis Scholtes ;
- le 5 novembre les plantes médicinales par Mr Andrianne.

En fonction de la météo, une balade aux champignons sera organisée durant le mois d'octobre. Une information vous parviendra par email ou par SMS (si vous n'êtes pas encore inscrit, n'hésitez pas !).

Nos conférences auront lieu à l'avenir à la salle du foot de Bovigny à l'heure habituelle : 20h. Nous vous demanderons de respecter les règles sanitaires d'application au moment de la conférence.

Réservation plus que souhaitée car un nombre limité de places sont disponibles.

La gagnante de notre concours des façades fleuries 2021 est Georgette Ska de Rettigny.

Infos et inscriptions : cercle.horticole.lestilleuls@gmail.com
0495/87.29.69.

CYCLOSAX ATELIER DE RÉPARATION PARTICIPATIF À LIMERLÉ

UN ATELIER PARTICIPATIF

Cyclosax est un atelier participatif où tout l'outillage destiné aux vélos est mis à disposition.
Je me tiens entre vous et votre vélo comme une chaine de transmission entre ses pignons.
Votre cadre a des égratignures ou mauvaise allure, on peut le mettre en peinture.
Vous voulez le faire vous-même ?
Bienvenue tous les dimanche après-midi si ça vous dit, de 14h à 18h à Limerlé !

UN ATELIER À BICYCLETTE

C'est un atelier où il y a de la place pour toutes les bicyclettes et même pour celles qui ont de l'âge.
Pas question de jeter la vielle à la poubelle comme on le fait à l'heure actuelle.
Ici, il y a de la place pour elle et c'est avec passion que je lui redonne des ailes.
De la mécanique à son cadre, je m'occupe d'elle.
Il suffit de prendre un rendez-vous ou de venir à l'atelier participatif.

UNE BOUTIQUE

Les bécanes sont exposées et vendues à prix démocratique tous les deuxièmes dimanches du mois sur la place du marché à Limerlé.

L'atelier participatif Cyclosax est un lieu permettant à chacun de devenir autonome dans sa pratique du vélo. L'objectif est de permettre à chacun de comprendre le fonctionnement du vélo. On y apprend les gestes et connaissances de base pour résoudre les problèmes courants de sa mécanique. Par la peinture du cadre, on découvre les entrailles du vélo, ce dernier devant être démonté complètement pour être peint. C'est l'occasion de mettre à l'épreuve son imagination.
Une place importante pour les ancêtres. Ils sont une trace que laisse la société dans son évolution. Aujourd'hui la plupart sont en voie de disparition. Ils nous parlent d'une époque où on se donnait les moyens pour faire les choses correctement. Tout était réparable et les choses étaient conçues pour durer.

La valorisation du vélo

L'atelier développe l'activité de recyclage de vélos car le constat est clair. Les caves et garages de nos habitations ainsi que les bennes à ferrailles de nos déchetteries foisonnent de bécanes abandonnées.
Une fois le vélo sur place, on l'analyse et détermine s'il sera réparé pour être vendu ou démonté pour récupérer les pièces. Ce qui est inutilisable est minutieusement trié. Fer, caoutchouc, pneu, plastique, tous trouvent leurs poubelles.

Infos : 0476/054.549 - info@peripleenlademeure.com

LÈS WALONS DÈL HÔTE ARDÈNE ANONCÈT...

VOUS AIMERIEZ PARLER OU REPARLER LE WALLON ?

Rejoignez-nous, venez raconter vos histoires, vos blagues ou parler des thèmes qui vous tiennent à coeur, en wallon.

Quand ? de 14 à 16 heures.

Samedi 16 octobre "Matoufèt tchantant" 17 heures avec les "Cwèrbâs d' Limèrlé (animation)

Mardi 9 novembre

Mercredi 8 décembre 2021

Où ? A Périple en la Demeure à Limerlé (Gouvy)

Sous réserve des décisions prises par le conseil de sécurité .

Contact : Christian Thirion - 0474/94.34.13

ASBL « ÇA ROULE POUR TOUS », RECHERCHE...

QUI ?

Des chauffeurs bénévoles

POURQUOI ?

Notre service ne cesse de se développer. Entre 15 et 20 transports et parfois plus chaque semaine.

COMMENT FONCTIONNE CE SERVICE ?

Les appels des bénéficiaires sont centralisés. 4 personnes se relaient pour assurer les permanences téléphoniques. Le responsable contacte les chauffeurs et leur confie la mission demandée.

QUELLES SONT LES OBLIGATIONS DES CHAUFFEURS ?

Aucune obligation, si ce n'est un comportement normal demandé à chaque automobiliste. Jamais de garde. Liberté d'accepter ou de refuser la mission. Choix de la mission : petits ou longs trajets. Choix de la fréquence des missions. Dédommagements : 35 cents/km. À payer au chauffeur. Les km jusqu'au domicile du bénéficiaire sont payés par l'ASBL au chauffeur au même tarif.

QUI SONT LES BÉNÉFICIAIRES ?

Uniquement les habitants de la commune de Gouvy.
Surtout des personnes âgées, isolées ou fragilisées ou toute personne en difficulté.

LES TRANSPORTS LES PLUS COURANTS

Les RV à l'hôpital, chez le médecin, les courses pour les personnes âgées ou sans moyen de locomotion.

ASSURANCES

L'ASBL assure ses chauffeurs en responsabilité civile et la province les assure en omnium, pour les voitures non protégées par ce type d'assurance.
Si vous décidez de rejoindre notre équipe, vous ne serez pas déçus. Ce service aux personnes est riche en contacts humains, en échanges très variés. C'est aussi une belle occasion de se rendre utile à la population.

L'équipe responsable.

Contact : 0493/180.128

FNAPG-FNC

LA FÉDÉRATION NATIONALE DES ANCIENS PRISONNIERS DE GUERRE ET DES ANCIENS COMBATTANTS (SECTION DE GOUVY)

Les événements douloureux de ces 2 dernières années furent une autre forme de guerre. En effet, la pandémie et les inondations de ces derniers mois ont laissé pas mal de familles dans la peine et les difficultés.Nous prenons part à leurs deuils et leurs soucis.
Mais continuons notre devoir de mémoire et apprenons aux jeunes à le cultiver. Jeunes et aînés,venez rejoindre l'association des anciens combattants pour perpétuer ce devoir de mémoire.

En payant votre affiliation de 12 euros par an et par famille pour l'année 2022, vous recevrez le journal des combattants qui mentionne toutes les actions organisées dans notre pays ainsi qu'un article concernant notre section dans chaque numéro et une invitation au dîner du 11 novembre 2021. Merci d'avance.
Voici le numéro de compte : BE 71 0000 80662469 FNC - 9X Rue d'Houffalize - 6670 Gouvy

Winand Albert - Secrétaire-trésorier

SANTÉ

CROIX ROUGE DE BELGIQUE

DEVENEZ DONNEUR DE SANG

Chacun peut un jour, être concerné par une transfusion de sang
Un geste de solidarité - Un peu de vous- même
Un peu de votre temps - Une vie sauvée

Les prélèvements de sang se font « Salle cercle Chez Nous », Avenue Noël à Gouvy.

Le vendredi 15 octobre de 15h à 20h.

CROIX-ROUGE de Belgique

SPORT

APPEL À CANDIDATS "MÉRITE SPORTIF 2020" !

Toute personne pratiquant un sport dans notre commune ou liée à un club sportif de Gouvy et qui désire déposer une candidature pour le Mérite Sportif 2020 peut le faire jusqu'au 1er novembre 2021. Tout citoyen peut également proposer une personne ou un club de notre commune pour l'accession à ce mérite.

Contact et envoi des candidatures : Bernard LEBRUN, échevin des sports - bernard.lebrun@gouvy.be - Administration Communale, Bovigny 59, 6671 GOUVY.

énéo SPORT SECTEUR DE GOUVY-LIERNEUX-VIELSALM

-Enéo & énéo Sport mettent leurs cercles à la disposition des plus de 50 ans.
-La pandémie a bouleversé nos habitudes et ce tableau est susceptible d'être modifié...
Notre but : Faire bouger les seniors dans leur tête & dans leur corps, briser la solitude & la sédentarité.

énéo Sport	**Aquagym sauf congés scolaires**	Lundi de 16h30 à 17h20 Lundi de 17h20 à 18h10 Lundi de 18 à 19h00	De septembre à juin Juillet & août	Piscine communale de Vielsalm	Suzanne Doguet	080 214 802
	Marche 4à5km & 7 à 8 km.	Mardi 14h00	Sans interruption	Départ de différents endroits dans la région. Marche et promenade en alternance	Chantal Devaux	0483 753 767
	Promenade 4 à 5 km.				Monique Orban	080 786 849
	Marche rapide	1 Mardi / mois 13h30 +/- 14km.	Suivant calendrier	Départ de différents endroits dans la région.	Claudy Lejeune	080 214 201
	Pilates	9h30 à 10h30	Mercredi	Locaux du CPAS ancienne maison Bastin à Gouvy	Luc Viance	080 862 727
	Yoga I	9h00 à 10h00	Tous les vendredis Pendant l'année scolaire	Locaux du cosmos à Sterpigny ou locaux du CPAS De Gouvy	M.T. Nisen	0496 919 116
	Yoga II	10h30 à 11h30				
	Viactive Gym douce	Lundi de 15 à 16h00	Pendant l'année scolaire	À détermner.	Annie Nisen	080 517 701

Enéo	**Convivialité.**	1 réunion/mois	3ème jeudi du mois	Locaux de la maison du parc à Vielsalm.	Nicole Parmentier	080 643 405
	Rummikub	de 14h00 à 16h00	2ème & 4 ème mercredis		Josette Hugo	0497 716 862

F.C. MONTLEBAN

M. Frédéric Lamboray succède à M. Philippe Caprasse à la présidence du FC Montleban.

Le comité, dans son ensemble, remercie Philippe Caprasse pour tout ce qu'il a apporté et apportera encore à notre club. Il a réussi à maintenir le cap malgré le contexte difficile des dernières années.

Les postes clés du comité sont les suivants :M. Frédéric Lamboray (Président), M. Philippe Caprasse (Vice-Président), M. Miguel Léonard (Trésorier) et M. Ferdinand Kech (Secrétaire).

Nous souhaitons plein de réussites et de succès à notre nouveau Président.

Ferdinand Kech

SOCIAL

ASBL AIDANTS PROCHES

LA SEMAINE DES AIDANTS PROCHES

Pour la huitième année consécutive, les ASBL Aidants Proches et Aidants Proches Bruxelles ont sollicité leurs nombreux partenaires pour l'organisation de la Semaine des Aidants Proches, qui se déroule traditionnellement la première semaine du mois d'octobre. Cette semaine vise une large sensibilisation à la réalité vécue par les aidants proches. Mieux encore, avec la complicité de nombreux partenaires, elle offre à l'aidant une attention toute particulière.

Chaque année, ce sont entre 35 et 75 services ou organisations qui mettent sur pied entre 50 et 100 activités spécifiquement dédiées aux aidants, d'un coin à l'autre de la Wallonie et de Bruxelles. La thématique de la semaine reste « Pense à moi autant que je pense à toi ».

Moments bien-être, ateliers, jeux, groupes d'échanges, ciné-débats, séances d'information, colloques et Webinaires font partie du programme qui s'échelonne tout au long de la semaine à destination des aidants, du tout public et des professionnels. Dans la mesure du possible, les organisateurs proposent un accompagnement de la personne aidée, afin que l'aidant proche puisse profiter de l'activité... en ne pensant qu'à lui-même !

Information : www.semaineaidantsproches.be.

LA PERMANENCE INFO'AIDANTS

Nous proposons tout au long de l'année une permanence téléphonique et une écoute renforcée à l'attention des aidants.

Le relais dédié aux aidants proches propose une écoute personnalisée, gratuite et confidentielle. Il propose également des informations et des références en fonction des besoins, des souhaits et des ressources de l'aidant proche : services/organismes de proximité, ressources de répit, ressources dans le domaine de l'hébergement, ressources d'aides et de soins à la personne, droit et législation. Il propose enfin un accompagnement des démarches si l'aidant proche le souhaite.

L'ASBL Aidants Proches est joignable trois jours par semaine par téléphone (lundi, mercredi et jeudi, de 10 à 16h) et tous les jours ouvrables par mail.

Contact : 081/30.30.32 - infoaidants@aidants.be
www.wallonie.aidants-proches.be

SENOAH

Les trois assistantes sociales de Senoah proposent aux personnes âgées et à leur entourage (aidants proches, enfants, amis, etc.), une écoute active et bienveillante, une information ainsi qu'un conseil nuancé et objectif quand vivre à domicile devient compliqué suite à l'avancée en âge, des problèmes de santé, des difficultés de mobilité, à un sentiment de solitude ou d'insécurité par exemple. Les assistantes sociales se tiennent également à la disposition des professionnels de première ligne qui accompagnent des personnes âgées (informations sur les lieux de vie pour personnes âgées, les relais, etc.)

La juriste de Senoah traite quant à elle toute demande d'information, de conseil juridique sur la législation relative aux établissements d'accueil et d'hébergement pour personnes âgées (maisons de repos, résidences-services, etc.) et sur les législations connexes. Par ailleurs, après une écoute bienveillante et une analyse du contexte, elle donne des informations relatives aux démarches à effectuer en cas de plaintes relatives à l'accueil de personnes âgées en maison de repos ou résidenceservices.

Ainsi, toute personne qui aurait besoin de Senoah peut appeler entre 8h30 et 17h. Les services sont entièrement gratuits.

Contact : 081/22.85.98 du lundi au vendredi de 8H30 à 17h - www.senoah.be

OAFL

Vous souhaitez rester au domicile le plus longtemps possible ?
Votre santé ne vous permet plus d'assurer les tâches du quotidien ?
Vous cherchez des solutions pour les déplacements à l'extérieur de votre domicile ?
Vous sortez d'hopital ? Bébé arrive et la vie de famille va être chamboulée ?

*Dans ce cas, **l'aide familiale** vous accompagne en réalisant l'entretien, la gestion du linge, la planification et la confection des repas, ... Tout en assurant une présence et une écoute.*
L'aide familiale effectue seule ou avec vous, les petits déplacements : médecin, courses, banque, ...
L'aide familiale vous aide à l'organisation de la maison, vous propose un soutien pour l'éducation des enfants, ...
Elle vous aide à effectuer votre toilette d'hygiène.

***L'aide ménagère sociale** vous accompagne en réalisant l'entretien courant des espaces de vie, nettoyage des vitres, etc.*

***La garde à domicile** vous assure une surveillance et un accompagnement ludique et récréatif.*
Elle vous aide à effectuer votre toilette d'hygiène et elle vous prépare des repas.

Vous devez organiser votre retour à domicile ?
Ou vous souhaitez adapter l'aide déjà en place ?
Vous devez mettre en place plusieurs services d'aide : infirmières, kiné, aides familiales, matériel médical, ...

*Notre **service de coordination** s'occupe de tout selon votre demande.*
La coordinatrice vous propose un large panel de solutions tant matérielles qu'humaines grâce à sa connaissance des services existants au niveau local.
Elle assure le suivi de votre demande de manière professionnelle et leur intervention est gratuite.

Pour toutes questions, nous vous invitons à prendre contact au 080/51.00.84 ou avec le centre de coordination au 084/41.02.97

RESSOURCERIE FAMENNE ARDENNE ET GAUME : NOUVEAU SERVICE GRATUIT D'ENLÈVEMENT À DOMICILE

Depuis le lundi 2 août, tous les habitants de la zone Idelux (à l'exception du Canton de Saint-Vith) peuvent faire appel à un nouveau service gratuit d'enlèvement à domicile de biens réutilisables. Favoriser la réutilisation en circuits courts, tout en créant des emplois d'insertion, c'est la mission que s'est fixée la Ressourcerie Famenne Ardenne et Gaume. Un défi à réussir dans les six mois, avec votre aide !

0800/118.78, c'est le numéro à appeler si vous avez des biens réutilisables dont vous voulez vous débarrasser. Qu'il s'agisse de meubles intérieurs et extérieurs (mobilier de jardin et matériel de camping), de livres et BD, de disques, CD ou DVD, de matériel de puériculture, de jeux et jouets, de vaisselle, de vélos et trottinettes, de bibelots et objets de décoration ou encore d'outils de jardin sans moteur... un simple coup de fil et vous en serez débarrassés ! Les électros et les déchets de construction, eux, ne seront pas repris. Les objets collectés seront ensuite triés, puis vendus dans plusieurs points de vente de la Province.

DES OBJECTIFS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

Derrière ce numéro unique, on trouve trois entreprises d'économie sociale à la solide expérience en matière de récupération et de réemploi : Terre asbl, l'Entrep'Eau et DURECO réunissent leurs forces pour proposer ce service de récupération de biens réutilisables aux habitants des toutes les communes de la zone Idelux (à l'exception du Canton de Saint-Vith).

Un service utile avec, en ligne de mire, des objectifs sociaux et environnementaux. Sur le plan social, le projet vise **l'insertion socioprofessionnelle** avec la **création de 20 emplois** pour des personnes peu ou pas qualifiées chargées d'assurer la collecte, le tri et la vente. Quatre personnes ont déjà été recrutées à Neufchâteau.

Sur le plan environnemental, on parle ici d'**économie circulaire** – en permettant à des objets en bon état de vivre une seconde vie – mais également de **circuits courts** puisque tous ces biens seront vendus dans des magasins situés en Province du Luxembourg. C'est déjà le cas à l'Entrep'Eau à Bastogne et au Terre Factory Shopping qui vient d'ouvrir ses portes à Neufchâteau. Trois nouvelles surfaces commerciales ouvriront prochainement leurs portes, dont deux déjà en 2021. En termes de volume, l'objectif est d'atteindre les 500 tonnes réutilisées fin 2022.

SIX MOIS POUR RÉUSSIR

L'idée est belle et le projet ambitieux, mais il se doit d'être viable. Les trois entreprises se sont fixées six mois pour le tester. Elles décideront, début 2022, de sa poursuite. Pour soutenir le projet, rien de plus simple : faites appel à la ***Ressourcerie Famenne Ardenne et Gaume*** pour tous vos encombrants en bon état. Vous ferez ainsi d'une pierre deux coups : vous vous allégez de ce qui vous encombre et vous soutenez un projet local d'insertion en économie circulaire.

CONCRÈTEMENT, COMMENT FAIRE ?

Vous appelez le numéro vert accessible du lundi au vendredi, de 8h30 à 16h. Vous décrivez les objets à donner (max. 2 m³). Un rendez-vous sera fixé dans les dix jours ouvrables suivant votre appel. Vous déposez les biens au rez-de-chaussée, près de la porte d'entrée afin qu'ils puissent être enlevés rapidement. Il est expressément demandé de ne pas les sortir sur le trottoir avant le passage des équipes. Des points d'apport volontaire sont également à votre disposition (la liste vous sera communiquée sur simple appel).

Ressourcerie Famenne Ardenne et Gaume
N° vert : 0800/118.78
Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h

Terre Factory Shopping Neufchâteau
Vêtements de seconde main, meubles et objets du quotidien
Chaussée de Recogne, 6840 Neufchâteau
Ouvert du lundi au samedi de 10 à 18h

L'Entrep'Eau
Meubles, objets du quotidien, textiles et livres
Rue de la Roche, 31b, 6600 Bastogne
Ouvert le mardi de 10h30 à 17h30 et du mercredi au samedi de 10h30 à 18h30

Terre asbl est une entreprise d'économie sociale et solidaire active dans la récupération de textile dans une optique d'insertion socioprofessionnelle de personnes éloignées des circuits traditionnels de l'emploi.
www.terre.be

L'Entrep'Eau est une entreprise sociale et solidaire qui travaille en circuit court dans le respect de l'environnement.
www.entrepeau.be

DURECO est spécialisé dans la collecte et le tri de déchets pour les entrepreneurs, les PME, le service public. Son but social est de créer de l'emploi et de favoriser ainsi l'insertion professionnelle de personnes difficiles à placer sur le marché de l'emploi.
www.durecofs.be

SCRL à finalité sociale
Agréée entreprise d'insertion

ECONOMIE – COMMERCES ET SERVICES

PUR ARDENNE : UN LAIT ENTIÈREMENT NATUREL DE NOTRE RÉGION

Bonjour à tous !

Nous sommes Jérôme (j'habite le commune de Gouvy), Gilles, Benoit, Thierry, Maxime, Jean-Luc , Alain et Jean-Louis et nous sommes producteurs de lait de la région de la Baraque de Fraiture. **Ensemble, nous formons la coopérative « PUR ARDENNE».**

La coopérative « PUR ARDENNE » a pour but social de développer le secteur de l'élevage et de l'agro-alimentaire, et plus particulièrement celui du secteur laitier situé dans la zone de production de la Baraque de Fraiture.

Nous souhaitons promouvoir une production laitière plus durable et plus rentable.

Comment ?

En développant des outils de transformation qui visent à :

1) améliorer sensiblement le revenu des agriculteurs via un prix rémunérateur ;
2) promouvoir et valoriser les produits issus de l'agriculture ;
3) répondre aux attentes des consommateurs (locaux ou non) en offrant un produit de qualité, respectueux de l'environnement et du bien-être animal ;
4) encourager les agriculteurs à développer et à adapter de nouvelles activités et méthodes de production et d'alimentation du bétail laitier respectueuse de l'environnement.

Le nom du produit est **« Lait de la Baraque »**. Cette dénomination ne concerne que le lait de vaches issus de la filière « sustainable farming ». Le présent cahier des charges contient les conditions que doit remplir le lait de vache pour pouvoir être produit, mis en vente ou vendu sous cette dénomination. Il vise à promouvoir une production laitière durable et de qualité qui se réfère à une région d'herbage et tout en assurant un prix rémunérateur aux producteurs.

Les aliments seront non-OGM et sans Soja ! Une période de pâturage EXTENSIF de 180 jours minimum est respectée. :-)

Notre lait est en vente dans les commerces suivants de notre commune : Boulangerie et épicerie Epicure (Gouvy) - Spar (Gouvy) - Vincent Laurent (Beho) - David Lejeune (Halconreux) – Epicerie Wangen (Cherain) - Boulangerie A Bon Vie Pan (Courtil).

N'hésitez pas à nous suivre sur notre **page Facebook : « LAIT de la Baraque »** :-D

Les producteurs de PUR ARDENNE

Contact : Jérôme Heiderscheidt (Deiffelt)
purardenne@hotmail.com

AUTOMNE 2021

OCTOBRE

- **8-9-10/10 Fête du village à Langlire**

  Ve 8/10 : Inauguration de la Nouvelle Salle suivie d'un bal « Années 80 »

  Sa 9/10 : Bal des Jeunes

  Di 10/10 : Dîner et fête foraine

  Retrouvez toutes les infos sur FACEBOOK : Salle « Echos de la Ronce » de Langlire

- **30/10 à 20h Concert d'automne de l'harmonie St-Aubin de Gouvy**
  (sous la direction de Marc Legros). A la salle Ciné Chez Nous, Avenue Noël à Gouvy. Infos : 0495/53.05.10

NOVEMBRE

- **Les jeudis 11/11 - 25/11 Ciné Campagn'Art**
  Dès 20 heures - À la salle JVR de Rogery - Entrée libre - Berryralet@yahoo.fr - 080/21.69.01 - 0474/08.91.70

- **20/11 Blindtest à Langlire.**
  Retrouvez toutes les infos sur FACEBOOK : Salle « Echos de la Ronce » de Langlire

DÉCEMBRE

- **4 & 5/12 Marché de Noël au Château à Gouvy**

- **9/12 Ciné Campagn'Art** - Dès 20 heures
  À la salle JVR de Rogery - Entrée libre - Berryralet@yahoo.fr
  080/21.69.01 - 0474/089.170

- **11/12 Marché de Noël à Langlire**
  Retrouvez toutes les infos sur FACEBOOK : Salle « Echos de la Ronce » de Langlire

- **18/12 à 20h Tournoi de WHIST organisé par l'harmonie de Gouvy.**
  Whist montée à l'emballage, en 3x16 donnes. Au local de l'harmonie, Rue d'Houffalize (en dessous du club de pétanque). Infos : 0495/53.05.10

UN SERVICE À LA LOUPE…

COORDINATRICE PLANU ET CONSEILLERE EN PREVENTION

Le service s'articule sur 2 fonctions. La 1ère s'inscrit dans le cadre de l'Arrêté Royal relatif à la planification d'urgence et à la gestion de crise entré en vigueur le 16 février 2006. Il a pour objet d'imposer aux communes l'élaboration d'un Plan Général d'Urgence et d'Intervention, plus connu sous le nom de PGUI en vue d'assurer le secours et la protection de la population et de l'environnement. Ce plan communal constitue un outil de gestion visant à permettre un engagement rapide des moyens de secours disponibles ainsi qu'une coordination optimale des services concernés devant tous les types de catastrophes.

La planification d'urgence ainsi que la gestion de crise relèvent de la compétence du Bourgmestre. Il est tenu de désigner un agent chargé de la planification d'urgence, en abrégé le COORDINATEUR PLANU OU PLANU. Ce dernier assume notamment les missions suivantes :

- collaborer avec le bourgmestre et le représentant de chaque discipline afin d'élaborer et actualiser les plans d'urgence et d'intervention, d'organiser des exercices et d'assurer l'information du personnel communal sur la planification d'urgence et sur le rôle de chacun en cas de crise ;
- réaliser un inventaire et une cartographie des risques sur le territoire communal et procéder à leur évaluation ;
- conseiller sur les mesures à prendre en terme de sécurité dans le cadre de manifestations de grande ou de moyenne importance ou pour des évènements provoquant de grands rassemblements de personnes ;
- dans le cadre de la crise Covid-19, coopérer et échanger avec le Bourgmestre et les autres autorités compétentes, veiller au flux d'information (arrêtés ministériels, circulaires, protocoles, ...), coordonner les activités Covid en fonction des mesures sanitaires ;
- en cas de crise et de déclenchement du plan d'urgence, veiller à l'installation et à la gestion d'un local dédicacé (intendance, secrétariat, ...) et mobiliser les intervenants (Comité de coordination).

Au sein du **Service Interne de Protection et de Prévention au travail (SIPP)**, le CONSEILLER EN PRÉVENTION assiste l'employeur, les membres de la ligne hiérarchique et les travailleurs dans l'application des mesures visées par la loi sur le bien-être. Il a également une fonction de conseil à l'égard de l'employeur et des travailleurs.

Les tâches du Conseiller en Prévention sont diversifiées et subdivisées en plusieurs disciplines :

- sécurité et hygiène au travail : identifier les dangers, conseiller sur la sécurité des postes de travail, sur l'hygiène, l'aménagement et l'embellissement des lieux de travail, conseiller sur les équipements de travail, analyser les accidents de travail, en déduire des mesures de prévention pour les situations ultérieures et conseiller les équipements de protection à mettre à disposition ;
- formations : participer à l'élaboration de plans de formations pour le personnel ;
- ergonomie : émettre des avis sur l'adaptation de la technique et des conditions de travail à la physiologie humaine ;
- secrétariat du Comité pour la Prévention et la Protection au Travail (CPPT) : organiser les réunions en application des dispositions légales, assister l'employeur dans l'élaboration du plan global de prévention, rédiger le rapport annuel relatif à la gestion des risques.

www.gouvy.be
080/29.29.29

CONTACT :
Pierina Nardi – Conseillère en Prévention
Coordinatrice Planu - 080/29.29.42
0492/15.07.95 - pierina.nardi@gouvy.be
(du mardi au vendredi – de 08h30 à 16h30)